



# ÉVÉNEMENT

# Menace islamiste à l'école, la difficile évaluation

— L'assassinat de Samuel Paty intervient sur fond d'une montée de l'islam radical qui fait depuis trente ans pression sur le monde scolaire.

— L'institution n'est pas restée passive, mais bien des enseignants se disent encore démunis.

Une école sous l'emprise de l'islamisme? L'émotion suscitée par l'assassinat du professeur Samuel Paty a provoqué depuis cinq jours une déferlante de propos catastrophistes sur les réseaux sociaux et les chaînes d'infos en continu. L'institution aurait fermé les yeux, les élèves et leurs enseignants seraient désormais à la merci de l'islam radical! «*Ce n'est pas d'agiter les peurs qui fera avancer les choses, se désole l'enseignante de philosophie Carole Diamant. On n'est plus depuis longtemps dans l'omerta, mais la lutte contre l'emprise islamiste est un travail de longue haleine.*»

Déléguée générale de la Fondation Égalité des chances, qui touche 200 établissements en

éducation prioritaire, Carole Diamant a longtemps enseigné dans des lycées de banlieue populaire de Seine-Saint-Denis et a publié un livre, *École, terrain miné*, dès 2005 où elle évoque les tensions communautaires. «*C'est le moment où le tabligh a envahi les cités. On a bien vu les choses changer*», insiste l'enseignante. Peu avant son ouvrage, un autre livre fit grand bruit, *Les Territoires perdus de la République*, écrit par un collectif d'enseignants pour dénoncer l'antisémitisme à l'œuvre dans les quartiers. Au début de ces années 2000, le débat agite le monde de l'éducation, sur la question d'une sous-évaluation ou d'une surévaluation de cette menace.



Plusieurs cadres de l'éducation nationale réalisent un rapport coordonné par l'inspecteur général Jean-Pierre Obin « sur les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires ». Le document, très alarmiste, atterrit sur le bureau du ministre de l'éducation d'alors, François Fillon, qui ne va pas le rendre public. Le Parlement vient d'adopter la loi interdisant le port ostentatoire de signes religieux pour tenter de mettre un terme à quinze ans de tension sur le voile musulman (la première affaire des foulards de Creil remonte à 1989, lire repères ci-contre) et ne veut pas compromettre une rentrée scolaire qui s'annonce à haut risque. Le rapport finira par fuiter dans la presse et entretiendra longtemps l'idée que l'institution est enfermée dans le déni.

Pourtant, les ministres qui se succèdent Rue de Grenelle vont tenter par touches successives de renforcer l'école républicaine. En 2013, le socialiste Vincent Peillon crée « l'enseignement moral et civique » qui ouvre aux lycéens un parcours, de la seconde à la terminale, autour de sujets comme l'État de droit, les croyances, l'éthique... Une première charte de la laïcité est rédigée pour être affichée dans tous les établissements.

Après les attentats de 2015, la ministre Najat Vallaud-Belkacem diffuse un livret de la laïcité, lance un programme de formation des enseignants et installe un référent laïcité dans chaque académie. À peine installé au ministère, Jean-Michel Blanquer crée en 2018 un Conseil des sages de la laïcité présidée par la sociologue Dominique Schnapper et muscle le maillage en mettant en place des équipes de terrain chargées d'intervenir à chaque situation.

Secrétaire général du Conseil, Alain Sekzig, reconnaît que l'ins-

titution a changé mais il souligne toutefois une réticence encore forte à nommer les choses. « Quand il y a eu des incidents lors de la minute de silence observée pour Charlie en 2015, on a aussitôt cherché à minimiser le problème. Or il est essentiel de savoir clairement nommer les choses et c'est cela qui, longtemps, nous a manqué. »

À Conflans-Sainte-Honorine, il semble, en l'état des informations, que la chaîne d'encadrement – chef d'établissement, rectorat – soit intervenue et parvenue à ramener la sérénité dans l'établissement, avant que le drame ne se noue hors du cadre scolaire, via les réseaux sociaux. Mais cet événement, inédit dans l'histoire de l'éducation nationale, va quoi qu'il en soit provoquer un véritable séisme dans le monde scolaire et interroger sur les conditions d'exercice du métier. Selon la dernière évaluation du Conseil des sages présentée il y a quelques jours, 935 incidents liés à la laïcité ont été signalés entre septembre 2019 et mars 2020 (avant le confinement).

Le chiffre paraît modéré, au regard de la masse des effectifs. Mais il ne refléterait qu'une partie des difficultés auxquelles sont confrontés au quotidien les professeurs. Selon un sondage Ifop réalisé en 2018 pour le Comité national d'action laïque, 37% des enseignants affirment s'être déjà autocensurés « afin d'éviter de possibles incidents provoqués par certains élèves ». Ancien responsable du syndicat des chefs d'établissement SNPDEN, Philippe Tournier, aujourd'hui proviseur à Paris, reconnaît que dans les cours d'enseignement moral et civique (EMC), les élèves s'en tiennent parfois à des propos convenus. « Ils répondent ce qu'on attend d'eux mais n'en pensent pas moins. Mais il est illusoire de croire qu'avec une heure par semaine, on peut changer les

mentalités. » Dans un nouvel ouvrage qu'il vient de publier (1), Jean-Pierre Obin insiste sur l'absence de soutien aux enseignants. La formation continue est « depuis trois décennies le parent pauvre de ce ministère ». Quant aux concours de recrutement, aucune épreuve ne contrôle ce qu'ils savent de la laïcité, déplore l'ancien fonctionnaire.

Depuis le drame de Conflans, les voix s'élèvent pour dénoncer l'influence de l'islam sur le climat scolaire et le contenu des enseignements et réclamer une nouvelle offensive laïque. La droite revient à la charge sur l'interdiction du port du voile par les mères qui accompagnent les sorties scolaires. ●●●

●●● Ce contexte inquiète une partie du monde enseignant. « Sur le terrain, beaucoup de choses se règlent par le dialogue », observe Frédérique Rolet, du Snes, syndicat majoritaire du second degré.

Sous couvert d'anonymat, un haut cadre de la Rue de Grenelle redoute que, loin d'apaiser le climat, on ne creuse un peu plus le fossé avec une partie de la jeunesse musulmane. En octobre, Jean-Michel Blanquer a affirmé que le voile islamique n'était « pas souhaitable » dans la société. « Que veut-on faire, rallumer une guerre civile ? », s'inquiète le fonctionnaire.

Sans aucune illusion sur l'âpreté du combat contre l'islam politique, Carole Diamant appelle pour sa part à ne pas céder à la panique. « Partout, même dans les endroits les plus difficiles, il y a des enseignants qui se battent et trouvent la confiance des élèves. La menace est forte mais on n'a pas perdu, loin de là », estime la professeure de philosophie.

**Bernard Gorce**



(1) Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école, *Hermann, 166 p., 18 €.*

**sur la-croix.com**  
 Retrouvez un compte rendu de l'hommage national donné mercredi soir

*« Quand il y a eu des incidents lors de la minute de silence observée pour "Charlie" en 2015, on a aussitôt cherché à minimiser le problème. Or il est essentiel de savoir clairement nommer les choses et c'est cela qui, longtemps, nous a manqué. »*

*Selon la dernière évaluation du Conseil des sages présentée il y a quelques jours, 935 incidents liés à la laïcité ont été signalés entre septembre 2019 et mars 2020.*

De l'affaire des foulards de Creil en 1989 aux incidents qui ont suivi les attentats de 2015, les professeurs font face, depuis trente ans, à la pression de l'islam radical.

L'attentat de Conflans-Sainte-Honorine ravive la question de l'évaluation de cette menace islamiste.

Un nouveau pacte éducatif s'impose entre les professeurs et les parents, pour pallier la défiance que peuvent instrumentaliser certaines associations.

## repères

### Trente ans de tension à l'école

**1989.** Affaire des foulards de Creil (Oise). Trois lycéennes voilées sont exclues de leur lycée.

**2002.** Rapport Debray sur le développement de l'enseignement du fait religieux.

**2004.** Loi prohibant le port ostentatoire de signes religieux à l'école.

**2012.** Circulaire ministérielle de Luc Chatel qui interdit le port du voile pour les mères d'élèves lors des sorties scolaires.

**2013.** François Hollande installe l'Observatoire de la laïcité.

**2013.** Le Conseil d'État estime que les accompagnantes ne sont pas soumises au devoir de neutralité.

**2013.** Le ministre Vincent Peillon présente sa loi pour la refondation de l'école qui introduit les cours d'enseignement moral et civique au lycée. Rédaction d'une charte de la laïcité affichée dans tous les établissements.

**2015.** Mise en place d'un référent laïcité dans chaque académie.

**2018.** Jean-Michel Blanquer crée le Conseil des sages de la laïcité à l'éducation nationale. Il met en place des équipes référentes laïcité dans chaque académie.

**2020.** Une loi contre les séparatismes sera présentée le 9 décembre.



Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur

*Rassemblement place de la République à Paris, le 18 octobre, après  
l'assassinat de l'enseignant Samuel Paty. C. Fohlen/Divergence*